

## **SERVICE D'ANNONCES IMMOBILIERES EN INTER-AGENCES** **CONDITIONS GENERALES**

Notre agence immobilière AGILLIMMO CONSEILS propose à ses Confrères un service en inter-agences, permettant d'augmenter le nombre de ventes à réaliser, permettant ainsi d'agir dans l'intérêt commun des agences immobilières

Notre agence se propose à cet effet de présenter, dans certains ou tous les sites internet dont elle est propriétaire, certaines annonces immobilières pour lesquelles ses Confrères sont titulaires d'un mandat de vente régulier.

Notre agence ne fait pas payer la publicité qu'elle effectue sur ses sites pour ses Confrères. Notre agence sera rémunérée, uniquement en cas de présentation d'un acquéreur et de réalisation de la vente, dans le cadre d'un partage de commission avec l'agence titulaire du mandat dans la proportion de la moitié de la commission due à l'agence titulaire du mandat en vertu de ce dernier.

Ce service est réservé aux agences immobilières. Il est proposé uniquement pour les biens immobiliers situés entre Cannes et Saint Tropez, et plus particulièrement dans le rayon allant DES ADRETS DE L'ESTEREL (SAINT JEAN DE CANNES), jusqu'à DRAGUIGNAN, VIDAUBAN et SAINT TROPEZ (comprenant ainsi toutes les communes comprises dans ce rayon telles que FREJUS, SAINT RAPHAEL, AYGAY, LE MUY, SAINT AYGULF, PUGET SUR ARGENS, ROQUEBRUNE SUR ARGENS, SAINTE MAXIME...)

Ce service est facultatif et notre agence se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à se justifier auprès du Confrère. Les demandes pour des biens immobiliers situés en dehors du secteur indiqué pourront ainsi être refusées.

Enfin l'agence qui souhaite voir figurer une annonce dans ce site doit bien entendu être titulaire d'un mandat de vente conforme.